



NÉGOCIATIONS AGRICOLES À L'OMC

Communication des pays co-auteurs de l'Initiative sectorielle en faveur du coton¹

La communication ci-après, datée du 12 février 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Burkina Faso au nom des pays co-auteurs de l'Initiative sectorielle en faveur du coton.

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DE KOUDOUGOU SUR LE COTON

Nous, Ministres en charge du Commerce des quatre pays co-auteurs de l'Initiative Sectorielle en faveur du Coton (C4), à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) à Genève, réunis dans le cadre de la 7^{ème} Session ordinaire de coordination du C4, à Koudougou (Burkina Faso), du **27 au 29 janvier 2020**:

- **Soulignant:**
 - l'importance vitale de la question du Coton pour les économies et les populations des pays producteurs et exportateurs du Coton, en Afrique et dans les Pays les Moins Avancés (PMA), en particulier;
 - que les soutiens et subventions continuent de créer de sérieuses perturbations sur les cours mondiaux du coton, dont l'une des conséquences majeures est la perte d'importants revenus pour plusieurs millions de personnes dans les pays africains et les Pays les Moins Avancés (PMA) producteurs et exportateurs de Coton;
 - le rôle crucial de la filière Coton dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment la lutte contre la pauvreté et la contribution à la sécurité alimentaire dans les pays Africains et PMA, producteurs et exportateurs de Coton;
- **Réaffirmant nos fortes** préoccupations relatives à l'absence de résultats substantiels dans les négociations commerciales multilatérales sur les soutiens internes accordés au Coton, en dépit du mandat donné, en décembre 2005 à Hong Kong;
- **Ayant évalué** l'ensemble des résultats de la 11^{ème} Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce, tenue à Buenos Aires (Argentine), du **10 au 13 décembre 2017**;
- **Ayant également évalué** l'impact négatif sur les économies et les conditions sociales des populations productrices de coton, dans les pays africains, les Pays les Moins Avancés, et, en particulier, dans les pays du C4, des soutiens internes qui créent des distorsions, et celui des subventions à l'exportation, et toutes autres formes de subventions ayant des effets équivalents, accordés au Coton par certains Membres de l'OMC;

¹ Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad.

○ **Rappelant:**

- les Décisions Ministérielles adoptées sur le Coton, le 1^{er} août 2004, à Genève, et le 22 décembre 2005, à Hong Kong, qui donnent un mandat précis pour un traitement "**ambitieux, rapide et spécifique**" de la question du Coton;
 - l'Appel que nous avons lancé à N'Djamena, le 16 novembre 2005; et les Déclarations subséquentes de Ouagadougou, les 20 juin 2006, et le 6 septembre 2007 de Bamako, le 27 octobre 2016; de Cotonou, le 21 avril 2017, et de N'Djamena, le 16 novembre 2018;
 - la Décision WT/MIN(15)/46 – WT/L/981 du 19 décembre 2015 de la 10^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC, tenue à Nairobi (Kenya), du 15 au 19 décembre 2015, et la nécessité d'obtenir pour le Coton des résultats substantiels, concrets et mesurables;
 - les Conclusions et Observations formulées à l'issue des différentes Sessions du Mécanisme du Cadre Consultatif du Directeur Général de l'OMC en faveur du Coton, tenues à Genève, d'une part, et suite aux travaux de négociations commerciales multilatérales post-Buenos Aires sur le Coton, d'autre part;
1. **Réitérons** la demande pressante de plusieurs pays producteurs et exportateurs de coton et de produits dérivés du coton d'aboutir à un Accord concret et juste, à la 12^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC (CM12) à Nur Sultan, du 8 au 11 juin 2020, et des réformes des politiques agricoles, en vue d'éliminer les effets de distorsion de toutes les formes de soutien accordé au secteur du Coton;
 2. **Demandons** également, de manière pressante, à tous les Membres de l'OMC qui accordent des soutiens internes ayant des effets de distorsion sur le marché international du Coton, d'œuvrer en vue de faire progresser les travaux sur le Coton, et notifier de façon régulière, les données actualisées des soutiens internes accordés à leurs producteurs de coton, afin d'assurer la transparence, et pour permettre d'atteindre effectivement les objectifs fixés sur cette question vitale;
 3. **Insistons** sur la nécessité d'explorer toutes les voies de solutions permettant de répondre, de façon adéquate, et qui prennent en compte les préoccupations commerciales et vitales de plusieurs millions de producteurs, liées aux soutiens internes accordés au Coton;
 4. **Considérons**, par conséquent, que la 12^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC devra être l'échéance ultime pour donner une suite effective au mandat fixé par les Ministres du Commerce sur la question du Coton, depuis dix-sept (17) ans, sans aucun début de traitement adéquat et significatif notamment sur le volet soutiens internes;
 5. **Renouvelons** notre confiance à nos négociateurs à Genève et, par la même occasion, leur donnons, à nouveau, mandat de poursuivre les négociations sur le Coton;
 6. **Restons** engagés pour la conclusion du Cycle de négociations de Doha, qui prend en compte les préoccupations légitimes des pays en développement, et en particulier, celles des Pays les Moins Avancés (PMA), parmi lesquels figurent plusieurs pays africains, et notamment ceux du C4;
 7. **Exprimons** notre disponibilité à poursuivre les réformes en cours dans le secteur du Coton dans nos pays;
 8. **Réaffirmons** notre soutien à la préservation du système commercial multilatéral fondé sur les règles de l'OMC;
 9. **Exprimons** notre gratitude aux Partenaires au développement agissant aussi bien au titre de la Coopération Sud-Sud et Nord-Sud, que de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale, pour leurs appuis aux activités de renforcement des capacités de production, de transformation et d'exportation du Coton et de ses dérivés dans les Pays Africains, dans les Pays les Moins Avancés, et dans les pays du C4, en particulier;

10. **Réitérons** l'invitation adressée à tous les partenaires au développement (bilatéraux, régionaux et multilatéraux) à contribuer à la mise en œuvre du Programme intégrateur et régional, notamment le "Programme **Route du Coton**", afin d'assurer le développement de chaînes de valeur dans le secteur coton dans les pays bénéficiaires, pour en faire véritablement un instrument de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté et la migration clandestine, d'amélioration de la sécurité alimentaire et de développement économique et social durable et inclusif;
11. **Renouvelons** notre reconnaissance à tous les partenaires qui concourent à la réussite de la mise en œuvre du "Projet relatif au transfert de technologie pour les coproduits du coton dans huit PMA africains pilotes";
12. **Exhortons** nos partenaires techniques et financiers à contribuer à la réalisation des programmes et projets intégrateurs susceptibles de promouvoir la production, la transformation et la commercialisation du Coton et de ses produits dérivés, conformément au volet développement de la Décision Ministérielle de la CM10 sur le Coton;
13. **Saluons** l'engagement actif des partenaires pour la réussite de la commémoration de la 1^{ère} édition de la Journée Mondiale du Coton, tenue au siège de l'OMC à Genève, le 7 octobre 2019, et les invitons à poursuivre leur soutien pour la mise en œuvre effective et le suivi harmonieux des recommandations issues de cette importante manifestation;
14. **Saluons** l'engagement du Centre du Commerce International (CCI) à poursuivre son soutien pour la réalisation des projets et programmes dans le secteur du coton/textile et autres produits dérivés dans les pays du C4;
15. **Invitons** les États Membres à soutenir le projet de Résolution relative à la proclamation du 7 octobre comme la Journée Mondiale du Coton (JMC), en vue de son adoption par la prochaine Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, et à célébrer cette Journée, de manière appropriée, conformément aux priorités nationales, afin de sensibiliser sur l'importance de la production, de la transformation et du commerce du coton, sur les défis spécifiques et les opportunités émergentes pour les pays en développement en général et les Pays les Moins Avancés, en particulier.

Fait à Koudougou, le 29 janvier 2020

Pour la République du Bénin



Monsieur Eloi LAOUROU
*Ambassadeur, Représentant Permanent
du Bénin à Genève*

Pour le Burkina Faso



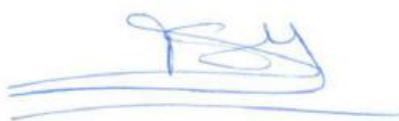
Monsieur Harouna KABORE
*Ministre du Commerce, de l'Industrie et
de l'Artisanat*

Pour la République du Mali



Monsieur Mohamed AG ERLAF
*Ministre de l'Industrie de du
Commerce*

Pour la République du Tchad



Madame Achta DJIBRINE SY
*Ministre du Commerce, de l'Industrie et
de la Promotion du Secteur Privé*